Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706295-20220630-MA DEL 2022 075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs: 2

Date de la convocation : 23/06/2022 Date d'affichage : 06/07/2022 L'an deux mil vingt deux, le trente juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

<u>Procurations</u>: Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Secrétaire : M. Bruno THOUROUDE.

OBJET : Médiathèque : Règlement intérieur

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le règlement intérieur de la médiathèque. Considérant que la création de la médiathèque et l'évolution des pratiques rendent nécessaires l'adoption d'un règlement intérieur,

Le conseil municipal à l'unanimité (avec 19 VOIX POUR)

- adopte le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque de Thiberville.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 06/07/2022 Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Guy PARIS